



Licenciement pour inaptitude ! vis de procédure !!

Par **surf54**, le **01/08/2009** à **13:40**

Bonjour,
Voilà je suis en CDI depuis le 10/07/2006 dans une entreprise.
Suite à un problème de santé j'ai dû être en arrêt travail du 04/02/08 au 09/06/09 affection longue durée.
Le 10/06/09 convocation par la médecine du travail pour la visite de reprise.
La conclusion aptitude au poste est : Inaptitude à la reprise de mon poste actuellement temporaire (1er avis selon R 4624-31)
Le 25/06/09 convocation à la 2eme visite du médecin du travail.
Inaptitude médicale à la reprise de ce poste et à tous les postes de l'entreprise.
2eme avis à caractère définitif selon R4624-31. L'employeur a fait part verbalement de son impossibilité à organiser des tâches de télétravail au médecin du travail.
Depuis j'ai aucune nouvelle de mon employeur, j'ai beau téléphoner on me dit réunion, pas disponible ...
Je reçois aujourd'hui le 01/08/09 mon bulletin de paie de juillet au je suis à 0 euros et en absences maladie...
Pourtant je ne suis plus en arrêt et je ne touche plus rien depuis le 09/06/09.
Il me reste 24 CP.
Merci de m'aider et de me donner des conseils.
Salutations.